

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 11 Vœu relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les nombreux incendies de deux-roues motorisés qui se sont produits à Paris ces dernières années et, récemment encore, rue de Saussure dans le 17^e arrondissement ;

Considérant que ces actes criminels mettent en cause la sécurité de nos concitoyens et suscitent des inquiétudes légitimes de la part des riverains ;

Considérant que ces incendies provoquent des dégâts importants sur le mobilier urbain et l'espace public et que les coûts de réfection, à la charge de la collectivité, représentent plusieurs centaines de milliers d'euros ;

Considérant par ailleurs que la municipalité parisienne réalise des investissements importants pour accroître de manière significative le nombre de places destinées aux deux-roues motorisés (18 000 places supplémentaires entre 2008 et 2014) et, ainsi, lutter contre le stationnement illicite de ce type de véhicules sur les trottoirs ;

Considérant le courrier du 29 septembre 2010 d'Annick LEPETIT, Adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements, des transports et de l'espace public ainsi que le vœu adopté lors du Conseil de Paris d'octobre 2010 visant à interpeller le Préfet de Police sur la gravité de ces actes et leur multiplication ;

Sur la proposition d'Annick LEPETIT et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

que le Maire de Paris demande à nouveau au Préfet de Police de préciser les moyens mis en oeuvre pour élucider ces actes criminels.